

Académie Inter Musicale de Paris

Secrétariat téléphonique centralisé

1 rue Henri-Becque - Hall D - BAL 98 75013 Paris

Lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h

Samedi de 10h à 13 h et de 14h à 16h.

01 45 65 01 02

Site : aimparis.fr

octobre 2020

Madame, Monsieur,

Les **inscriptions** sont **ouvertes toute l'année**, selon les places disponibles.

A une **permanence d'inscription**, vous effectuez votre inscription ADMINISTRATIVE et à vos inscriptions PEDAGOGIQUES à la suite. Horaires des permanences sur cette page

<https://www.aimparis.fr/inscriptions.php>

Avant de venir :

- * vous pouvez préparer l'inscription ADMINISTRATIVE vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur le site et la compléter en suivant le mode d'emploi dans l'encadré ci-dessous.
- * sur notre site, consultez les informations horaires 2020-2021 de nos cours collectifs et jours de cours selon l'instrument désiré.
- * nous vous invitons à vous renseigner sur les disponibilité horaires au téléphone avec le secrétariat (01 45 65 01 02).
- * pour permettre de raccourcir les temps d'attente, prendre connaissance de notre **protocole sanitaire** https://www.aimparis.fr/protocole_sanitaire.php

- à bientôt de vous rencontrer et de vous satisfaire -

Christophe Fontenay, directeur des Académies Musicales

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE MODE D'EMPLOI

*Le chèque d'adhésion est à séparer des chèques de prestations des cours : **1 fiche par élève et 1 chèque d'adhésion de 63€ par élève** (pas de chèque vacances pour l'adhésion).*

***Prestations multiples (par famille)** : aucun cumul de dossiers. Chaque dossier comporte les chèques pour un seul inscrit : chaque dossier est à payer distinctement.*

*Vos **règlements** seront **échelonnés** si vos **dossiers multiples** nous parviennent **dans la même enveloppe** : les chèques d'une même famille sont alors présentés en banque de façon échelonnée (1 mois après pour le 2ème enfant et 2 mois après pour le 3ème enfant) si vous **cochez la case « Famille »** prévue à cet effet sur la fiche en indiquant le nombre de dossiers concernés et leurs n° AIMP.*

1- recto : feuille **d'adhésion** (en partie pré-remplie) 2020-2021.
Cochez l'adhésion qui correspond au lieu de vos cours.

Vérifiez, **corrigez** ou complétez **les informations pré-remplies**, datez, signez et joignez un chèque de 63€ à l'ordre de « Académie Musicale » en indiquant au dos du chèque votre n° de référence AIMP.

Note : s'il s'agit d'un enfant, la fiche est à son nom ; si le nom indiqué sur le chéquier est différent, remplissez bien la case « nom du payeur ».

IMPORTANT : pour **les élèves de moins de 18 ans** : l'autorisation de sortie incluse dans la fiche est à renseigner obligatoirement dans le cadre.

2- verso : feuille **d'inscription** aux prestations 2020-2021 : tous les tarifs sont trimestriels.

Cochez le lieu où vous souhaitez suivre le(s) cours.

Renseignez les espaces en pointillé. Cochez les cours choisis.

Calculez votre total annuel ; choisissez votre périodicité de paiement : année, trimestre ou mois.

Par trimestre, vous pouvez prévoir de **payer en 1 chèque global du trimestre ou 1 chèque par matière et par trimestre** ; dans le dernier cas, nous encaisserions les chèques trimestriellement sur des mois successifs.

Joignez tous les chèques datés du jour, couvrant les frais jusqu'au 5 juillet 2021, à l'ordre de "Académie Musicale", **en indiquant votre n° de référence AIMP au dos de chaque chèque**.

Les dossiers doivent être complets pour pouvoir valider tous vos horaires.

*Les dossiers comportant des espèces ou des chèques vacances sont à remettre **en main propre** à une permanence ou sur rendez-vous au secrétariat central.*

CHOIX DES HORAIRES - INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

Indiquez sur la fiche les jours et heures des cours souhaités, les noms des professeurs s'ils vous sont connus le cas échéant (modifiable au téléphone). Informations sur les sites aimparis.fr, am13.fr, am5.fr

Cas particuliers, si vous ne pouvez pas vous rendre à une permanence :

* **Poster votre dossier** dans une enveloppe à :

Académie Musicale du°..... - inscription

1 rue Henri-Becque – Hall D – BAL 98 – 75013 Paris.

Nous vous téléphonerons, dans l'ordre de réception des dossiers, pour valider vos choix et / ou déterminer ensemble vos horaires.

Nous ne donnerons des horaires qu'aux élèves dont nous aurons reçu les dossiers complets.